

REGLEMENTATION DES BOISEMENTS

ET ACTIONS FORESTIÈRES

(article R126-1 du Code rural et de la pêche maritime)

DEMANDE D'AUTORISATION DE BOISEMENT ET REBOISEMENT

I. DESIGNATION DU DEMANDEUR

Propriétaire

NOM (en majuscules) :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Mail :

Représentant du demandeur de la situation du projet de boisement

NOM (en majuscule) :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Mail :

Pièces à fournir :

- Extrait de matrice cadastrale ou acte notarié ou attestation du notaire
- Plan cadastral de la situation du (re)boisement envisagé

NOTA - Adresser la demande en un exemplaire par commune au **Département de la Haute-Loire DADT - DDS CS 20310 43009 - Le Puy en Velay Cedex**. Dans le cas d'un premier boisement de parcelles d'une superficie de plus de 5000 m², le dossier doit comprendre, en application de l'article R122-3 du Code de l'Environnement, l'arrêté préfectoral faisant suite à la demande d'examen au cas par cas (demande à récupérer et adresser aux services de la DREAL. <http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/R15289.xhtml>).

